

**ATTESTATION D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES
FICHE SYNTHÈSE DE PROGRAMME**

Titre : Esthétique de l'automobile				
Code : 4208 (français) 4708 (anglais)	Unités : 38	Durée : 570 heures		
Secteur de formation : Entretien d'équipements motorisés (10)				
Sanction des études : AEP (décernée exclusivement par les commissions scolaires)				
Programme accrédité le : 18 novembre 2004				
Commission scolaire <u>mandatée</u> : Marguerite-Bourgeoys				
Commissions scolaires <u>participantes</u> : des Premières-Seigneuries, des Rives-du-Saguenay, de la Rivière-du-Nord				
Fonction de travail : Technicienne, technicien en esthétique de l'automobile				
Objectifs du programme : Acquérir les connaissances, les habiletés et les aptitudes nécessaires pour effectuer diverses tâches de nettoyage et de restauration de l'intérieur et de l'extérieur d'un véhicule, dans le but de le remettre à l'état neuf. Il peut s'agir, notamment, de faire l'inspection complète du véhicule, l'entretien de certaines composantes, l'entretien et le marquage de certains accessoires, l'entretien du compartiment moteur et du coffre arrière, la pose d'antivol, le lavage intérieur et extérieur, le détachage et la teinture des tissus et du cuir, l'application des protections préventives, le scellage et le polissage du tableau de bord, le cirage et le polissage des surfaces, les retouches manuelles de peinture, l'application d'antirouille, etc.				
Conditions d'admission : Est admissible à un programme d'études menant à une AEP, la personne qui satisfait aux conditions suivantes : <ol style="list-style-type: none"> avoir obtenu au moins les unités de 3^e secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique; ou avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS); ou avoir réussi le test de développement général avec ou sans préalable spécifique (TDG). avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois; ou avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation; ou avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent; ou satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec. 				
CONTENU DU PROGRAMME				
Nouveau code AEP	Ancien code	Code anglais	Nom de la compétence	Heures
AEP 208-011	208-011	AEP 708-011	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	15
AEP 208-023	208-023	AEP 708-023	Appliquer des notions relatives au travail général d'atelier	45
AEP 208-032	208-032	AEP 708-032	Se situer au regard de l'approche qualité et aux respects des modes d'organisation du travail	30
AEP 208-047	208-047	AEP 708-047	Nettoyer l'intérieur, l'extérieur et le compartiment moteur d'un véhicule	105
AEP 208-052	208-052	AEP 708-052	Entretien des charnières, serrures, caoutchoucs d'étanchéité, moulures et bandes décoratives	30
AEP 208-062	208-062	AEP 708-062	Appliquer une protection contre la rouille	30
AEP 208-077	208-077	AEP 708-077	Remettre en état des surfaces peintes	105
AEP 208-082	208-082	AEP 708-082	Faire les retouches de peinture	30
AEP 208-092	208-092	AEP 708-092	Réparer la sellerie d'un véhicule	30
AEP 208-102	208-102	AEP 708-102	Poser des accessoires	30
AEP 208-112	208-112	AEP 708-112	Mesurer et contrôler la qualité du travail	30
AEP 208-122	208-122	AEP 708-122	Utiliser des moyens de recherche d'un milieu de travail	30
AEP 208-134	208-134	AEP 708-134	S'intégrer au marché du travail	60
Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme d'études Esthétique de l'automobile n'ont pas permis d'identifier, pour le moment, des compétences communes avec d'autres programmes d'études.				
Documentation disponible sur demande				
Rapport de l'AST	<input checked="" type="checkbox"/>	Programme d'études	<input checked="" type="checkbox"/>	
Projet de formation	<input checked="" type="checkbox"/>	Guide d'organisation matérielle	<input type="checkbox"/>	
Tableau d'harmonisation	<input checked="" type="checkbox"/>	Tableaux d'analyse et de spécifications	<input type="checkbox"/>	